



## INFORMATIONS À LA POPULATION

FÉVRIER 2024

### PROJET DE FUSION DES COMMUNES

Projet  
de  
fusion

Dans le courant du mois décembre 2023, les populations de Bretigny-sur-Morrens, Cugy et Morrens ont été invitées à participer à un sondage relatif à un éventuel projet de fusion de ces trois communes. Les résultats, communiqués au mois de janvier sur le site internet et au pilier public de chaque commune, ont montré que la majorité des personnes ayant répondu au questionnaire était favorable à un tel projet (64% à Bretigny-sur-Morrens, 75 % à Cugy et 78% à Morrens). A noter que les résultats détaillés sont encore disponibles sur les différents sites internet. Les Municipalités souhaitent désormais vous communiquer les démarches entreprises à la suite de ce sondage.

Les membres des exécutifs concernés se sont rencontrés dans le courant du mois de janvier, en présence du délégué cantonal aux fusions de communes, afin de discuter des différentes alternatives pouvant être envisagées à ce stade. Il ressort de ces discussions que les trois collèges municipaux sont favorables au principe d'un projet de fusion. Toutefois, il a été jugé à l'unanimité que le calendrier prévisionnel proposé et fixant une entrée en vigueur de la fusion au 1er janvier 2027, était trop contraignant, sachant que les travaux nécessaires et les coûts ne sont pas encore clairement définis. La possibilité de réaliser dans l'immédiat une pré-étude, permettant d'analyser la faisabilité d'une fusion et pouvant servir de base solide au lancement ou non d'un tel projet au début de la prochaine législature, a également été évoquée. Toutefois et afin de laisser toute latitude aux prochain·e·s élu·e·s, cette solution a finalement été écartée par les Municipalités.

Au vu de ces éléments et des circonstances actuelles, il paraît donc préférable de reporter le lancement d'un éventuel projet de fusion à la prochaine législature. Les Municipalités tiennent encore à remercier sincèrement toutes les personnes ayant pris le temps de participer au sondage, qui aura tout de même démontré que la population partageait la volonté des autorités communales d'un rapprochement de nos trois communes.

---

# VIDÉOSURVEILLANCE

---



Pour rappel, face à la recrudescence d'incivilités commises sur le territoire communal, la Municipalité a pris la décision, en 2022, d'étudier la possibilité d'installer des caméras de surveillance dissuasive à certains endroits sensibles du village et dans un premier temps à l'Eco-point de l'abri PC (place des conteneurs Molok).

Après l'adoption en mai 2022 par le Conseil général du Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance dissuasive et son approbation par le Département des institutions, du territoire et du sport en août 2022, le financement de cette installation a finalement été reporté au budget de cette année. L'autorisation de la Préfecture ayant été délivrée au mois de janvier, nous vous informons que la mise en place d'une caméra à l'Eco-Point est prévue courant mars 2024. **Cette vidéosurveillance a pour objectif de dissuader la dépose de déchets hors des conteneurs Molok (littering), l'utilisation de sacs non-taxés et le non-respect des horaires.**



A noter que le traitement et la sécurité des données sont soumis à des règles très strictes, édictées dans le Règlement communal et sa Directive d'exploitation, disponibles sur notre site internet, [www.bretigny.ch/reglement-communaux](http://www.bretigny.ch/reglement-communaux).



Toutes les informations concernant les horaires, la dépose et le tri des déchets sont disponibles sur [www.bretigny.ch/gestion-des-dechets](http://www.bretigny.ch/gestion-des-dechets).

---

# INSCRIPTION DES CHIENS

---



En exécution du règlement du 6 juillet 2005 du Conseil d'Etat, **tous les détenteurs de chiens sont tenus de déclarer leur animal au Contrôle des habitants, dans un délai de 15 jours dès son acquisition.** Le carnet de vaccination du chien doit être présenté. A cette occasion, vos données d'utilisation pour Amicus (banque de données nationales pour les chiens) vous seront remises.

Une annonce doit également être faite en cas de donation ou de décès du chien.



Pour plus d'informations et le formulaire d'inscription, consultez : [www.bretigny.ch/inscription-de-chiens](http://www.bretigny.ch/inscription-de-chiens)

---

## BRETIGNY BOUGE

---



Cette année notre Commune participe au Duel intercommunal Coop, le plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique au sein de la population. Mise en place par l'Office fédéral du Sport, cette manifestation est aujourd'hui coordonnée par l'organisation *Suisse bouge* et sponsorisée par Coop.

Durant tout le mois de mai, il s'agira de comptabiliser vos minutes de mouvement, soit par le biais de l'application dédiée, soit en participant aux activités gratuites proposées. Cette manifestation s'adresse à tout un chacun, peu importe l'âge des participants, qu'ils soient sportifs ou non. Ce sont les minutes d'activités qui comptent et non les performances physiques !

Plusieurs sociétés locales ont accepté de jouer le jeu et vous proposeront diverses activités vous permettant ainsi de cumuler les minutes de mouvement. Nous les remercions d'ores et déjà de leur engagement pour cette première édition dans notre Commune.



Des explications plus détaillées et le programme des activités feront l'objet d'une information spéciale dans le courant du mois d'avril, mais il vous est déjà possible de consulter le site [www.duelintercommunalcoop.ch](http://www.duelintercommunalcoop.ch) pour en savoir plus sur cette manifestation.

---

## ACCUEIL EN MILIEU FAMILIAL

---



L'entrée en vigueur en 2021 des nouvelles directives cantonales pour l'accueil familial de jour (AFJ) a impliqué l'harmonisation du plan de formation des accueillant·e·s en milieu familial (AMF), anciennement appelé·e·s « mamans de jour ». Les nouvelles formations, qui se veulent plus complètes, vont débiter cette année. Les objectifs de cette actualisation sont non seulement de promouvoir la qualité de l'accueil des enfants et de favoriser une meilleure harmonisation de la formation au niveau cantonal, mais également de valoriser les activités des AMF.

Vous souhaitez travailler à la maison en étant rémunéré·e, tout en vous occupant de vos propres enfants ? Vous êtes intéressé·e par la formation d'AMF ?



Contactez la structure de coordination de l'Accueil familial de Jour !  
+41 21 886 05 10, de 8h30 à 12h30 (jeudi 8h30 à 11h00)

# PASSEPORT VACANCES - NOUVEAUTÉS

Cette année, le Passeport Vacances aura lieu du 1er au 14 juillet et du 5 au 18 août 2024. Rappelons que le Passeport vacances propose des activités de découverte en région lausannoise, aux 9 à 15 ans, autour de 4 thèmes: *Nature et découverte, Culture et jeux, Création et cuisine, Sport et mouvement.*

Un accès aux piscines, musées, transports publics et trois entrées de cinéma sont également offerts.

## Passeport traditionnel

- pour les 9 à 15 ans
- plus de 300 activités à choix, sur inscription
- CHF 45.-/enfant

## Passeport Farniente

- Uniquement pour les 13 à 15 ans
- Formule allégée, sans les activités sur inscriptions
- CHF 25.-/enfant

A noter que cette année, cinq activités seront organisées dans notre Commune : **Mon compagnon le chien, Eduquer mon chien, Rencontre avec des tortues terrestres, Création de cartes pop-up, Initiation à la permaculture.** Nous remercions très sincèrement les organisatrices et organisateurs de leur participation et engagement.

## AGENDA

Consultez notre site internet pour connaître toutes les dates des manifestations et activités proposées dans notre Commune !



[www.bretigny.ch/agenda](http://www.bretigny.ch/agenda)

[www.bretigny.ch/sociétés et associations](http://www.bretigny.ch/sociétés_et_associations)



**La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous adresse ses salutations printanières.**



## NOUVEAUTÉS CETTE ANNÉE

L'achat et la vente du Passeport Vacances se feront **uniquement en ligne** directement sur le site [www.aprvl.ch](http://www.aprvl.ch). La vente débutera le **mercredi 29 mai 2024 à 12h.**

Les inscriptions aux activités débuteront le **mercredi 12 juin à 12h** et se feront sur le principe du **premier arrivé premier servi.**



**Achat et inscriptions**

[www.aprvl.ch](http://www.aprvl.ch)